

Arrêté n° 479/2020

République Française

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande formulée par Messieurs FRAISSE et APOLIS, responsables du Café « Le Commerce » pour l'autorisation d'installer, de manière exceptionnelle et temporaire, sur le domaine public, une terrasse afin d'y servir des repas, face aux n° 8 et 10 rue du Général Berthézène, y compris la Cour BONNET, les samedi 18/07, dimanche 19/07, mardi 21/07 et vendredi 24/07/2020.

A R R E T E

- Article 1** Messieurs FRAISSE et APOLIS, responsables du Café « Le Commerce » sont autorisés à installer, de manière exceptionnelle et temporaire, sur le domaine public, une terrasse afin d'y servir des repas, face aux n° 8 et 10 rue du Général Berthézène, y compris la Cour BONNET, les samedi 18/07 – dimanche 19/07, mardi 21/07 et vendredi 24/07/2020, de 12 h 30 à 18 h 30.
- Article 2** Les utilisateurs s'engagent à organiser l'accueil du public et des consommateurs dans le respect des conditions prévues par l'article 40 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, règlementant l'activité des restaurants et débits de boissons afin de faire face à l'épidémie de COVID-19.
- Article 3** Le Directeur Général des services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

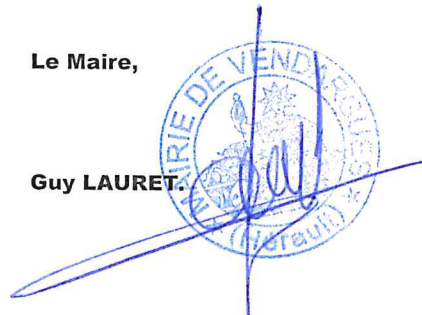
Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie
- Notifiée aux intéressés

Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire de cet arrêté, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le Maire,

Guy LAURET.

The image shows a blue ink signature of Guy LAURET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'RESTAURANT' around a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.